



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CANTAL

Direction des Actions économiques et des
procédures environnementales
Bureau des procédures environnementales

AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2014-479 du 30 avril 2014, sera ouverte pendant une durée de 33 jours **du 26 mai 2014 au 27 juin 2014 inclus**, en mairies de Joursac, Ferrières-Saint-Mary et Bonnac, l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation déposée par la société Réseau Ferré de France (RFF), au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, pour la réalisation de travaux de protection des berges de l'Alagnon au droit de trois remblais ferroviaires sur les communes précitées. La commune de Joursac est désignée commune siège de l'enquête.

Cette demande d'autorisation s'inscrit dans le cadre du Plan Rail Auvergne conduit par RFF et la SNCF. Le présent projet répond à un objectif de sécurisation des infrastructures. Afin d'assurer la stabilité de trois remblais ferroviaires, il est nécessaire d'envisager la mise en place d'un confortement des berges.

Durant la période d'enquête, le dossier sera déposé en mairies de Joursac, Ferrières-Saint-Mary et Bonnac où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies, à savoir :

Pour Bonnac : lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h,

Pour Ferrières-Saint-Mary : du lundi au vendredi de 8h à 12h et les lundi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h,

Pour Joursac : lundi de 8h à 12h et vendredi de 14h à 18h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès du préfet, communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Mme Christiane MISSEGUE a été désignée comme commissaire-enquêteur titulaire, par décision du Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 10 mars 2014.

En cas d'empêchement pour quelque raison que ce soit, elle sera remplacée dans l'exercice de sa mission par M. Paul YON désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en mairies de :

Joursac : le lundi 26 mai 2014 de 9h à 12h et le vendredi 27 juin 2014 de 14h à 17h

Ferrières-Saint-Mary : le mercredi 4 juin de 14h à 17h

Bonnac : le mercredi 18 juin de 9h à 12h

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à Mme MISSEGUE, en mairie de Joursac, commune siège de l'enquête, laquelle les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront aussi consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront, sans délai, mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture du Cantal (Bureau des procédures environnementales), en mairies de Joursac, Ferrières-Saint-Mary et Bonnac, sur le site internet de la Préfecture.

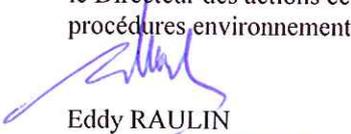
Des informations complémentaires sur cette demande peuvent être sollicitées auprès de la société Réseau Ferré de France- M. Arie Van HAERINGEN, SNCF INFRA-Direction Régionale de Clermont-Ferrand PSIG MOM AUVERGNE 31 Avenue Albert Elisabeth 63038 Clermont-Ferrand, ☎ 04 73 99 78 24.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur cette demande soit par un arrêté d'autorisation fixant les conditions d'exploitation, soit par un arrêté motivé de refus.

En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, le Préfet fixera par arrêté motivé un délai complémentaire qui ne pourra excéder 2 mois.

Cet avis d'ouverture d'enquête est mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département du Cantal (www.cantal.gouv.fr).

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation
le Directeur des actions économiques et des
procédures environnementales


Eddy RAULIN